

LES CHANTIERS EN SANTÉ AU TRAVAIL QUI ATTENDENT SÉBASTIEN LECORNU

PLFSS pour 2026, AT/MP, pénibilité... Le gouvernement de François Bayrou, qui n'a pas survécu au vote de confiance de l'Assemblée nationale lundi dernier, laisse derrière lui plusieurs chantiers en santé au travail. Reste à savoir s'ils seront portés par le gouvernement de son successeur, Sébastien Lecornu, nommé dès le lendemain par le président de la République.

François Bayrou aura dirigé le gouvernement moins de neuf mois. Nommé à Matignon le 13 décembre 2024 pour succéder à Michel Barnier, le maire de Pau a vu son exécutif chuter le 8 septembre à l'Assemblée nationale, faute d'avoir obtenu la confiance des députés qu'il avait lui-même sollicitée. Dès le lendemain, Emmanuel Macron a nommé Sébastien Lecornu, jusque-là ministre des Armées, au poste de Premier ministre. Hier, en pleine mobilisation Bloquons tout, ce dernier a promis lors de la passation de pouvoir des « RUPTURES, PAS QUE SUR LA FORME, OU SUR LA METHODE MAIS AUSSI SUR LE FOND » (voir encadré).

La formation de son gouvernement devrait attendre : le président de la République l'a chargé en amont de « CONSULTER LES FORCES POLITIQUES REPRESENTÉES AU PARLEMENT EN VUE D'ADOPTER UN BUDGET POUR LA NATION ET BATIR LES ACCORDS INDISPENSABLES AUX DECISIONS DES PROCHAINS MOIS ». Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 sont censés être présentés début octobre en conseil des ministres pour être ratifié avant la fin de l'année, ce qui n'avait pu être fait l'an dernier, d'où le recours à une loi spéciale transitoire pour assurer le fonctionnement de l'État.

Tour d'horizon des principaux chantiers touchant à la santé-sécurité au travail (SST) inachevés.

AT/MP

En cette rentrée sociale agitée, un des grands enjeux a trait aux conditions de travail et au maintien en France d'un niveau élevé d'accidentologie (759 morts au travail en 2023), à l'absentéisme et à la progression des dépenses de l'Assurance maladie. La ministre du travail Astrid Panosyan-Bouvet [avait annoncé en juillet de nouvelles orientations pour le futur plan santé au travail](#). La ministre a évoqué de nombreuses pistes en invitant les partenaires sociaux à en débattre :

- ✚ une nouvelle tarifications des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) afin de davantage responsabiliser les entreprises ;
- ✚ une stratégie de prévention des accidents sur 10 secteurs (bâtiment, travaux publics, métallurgie, transport routier, etc.) ;
- ✚ une extension de la responsabilité des donneurs d'ordres en cas de non-respect des obligations de sécurité ;
- ✚ un renforcement de l'obligation de formation à la sécurité des employeurs dont la définition serait confiée aux branches ;
- ✚ une obligation de transmission au CSE d'un rapport d'analyse pour les accidents du travail les plus graves et « UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) NECESSITE PAR UN ACCIDENT » ;
- ✚ la création d'une procédure d'arrêt temporaire des travaux en cas de péril grave dû à la chaleur, etc.

Une mission [a également été confiée à l'inspection générale des affaires sociales \(Igas\)](#) au sujet des services de santé au travail. La même Igas [a aussi suggéré en 2025](#) d'« INSCRIRE LES PRATIQUES MANAGERIALES DANS LES THEMES DU DIALOGUE SOCIAL OBLIGATOIRE SUR LA QVCT » et « DANS LES PLANS NATIONAUX ET REGIONAUX DE SANTE AU TRAVAIL ».

Dans les tuyaux également : une [réforme de la reconnaissance hors-tableau](#) et le [transfert dès 2026 de la visite médicale de reprise obligatoire](#) après une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel assurée par les médecins du travail aux médecins généralistes. Une mesure qui [a soulevé de nombreuses contestations](#).

Reste à savoir si certains de ces sujets portés par l'administration du travail seront repris par le nouveau gouvernement et, dans l'affirmative, s'il aura les temps de les mettre en œuvre dès le prochain PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale).

► Lire aussi :

- [Les mesures pour prévenir les accidents graves et mortels seront discutées à la fois par le CNPST et dans la "large" négociation interprofessionnelle sur le travail](#)
- [Accidents du travail graves et mortels : la coopération entre l'inspection du travail et les services judiciaires va être renforcée](#)
- [Le plan santé au travail porte ses fruits mais se heurte encore à un manque de coordination](#)

Retraite et pénibilité

Après l'échec des discussions du printemps sur une révision de la réforme des retraites, le gouvernement [avait néanmoins annoncé](#) vouloir reprendre, dans le PLFSS 2026, certains points faisant consensus comme :

- ✚ l'abaissement à 66,5 ans de l'âge d'annulation de la décote ;
- ✚ la prise en compte des 23 meilleures années (et non plus 25) pour le calcul de la pension des femmes ayant eu deux enfants, et 24 pour les femmes ayant eu un enfant ;
- ✚ la prise en compte de deux trimestres de maternité pour les femmes aux carrières longues ;
- ✚ la suppression de la surcote parentale de 5 % créée en 2023 ;
- ✚ la réintégration dans le compte pénibilité des trois critères ergonomiques supprimés en 2017 : port de charges lourdes, vibrations, postures pénibles ;
- ✚ une cartographie des métiers pénibles afin d'améliorer la prévention.

Le futur gouvernement reprendra-t-il ces engagements entraînant de nouvelles dépenses dans le contexte budgétaire tendu ? Il n'échappera pas à la question d'une meilleure reconnaissance de la pénibilité. Elle reste une revendication syndicale et une demande sociale forte et elle constitue aussi un obstacle à un meilleur taux d'emploi des seniors.

Notons à ce sujet la [faible utilisation des crédits prévus par le Fipu](#), le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.

Textes en suspens

De nombreux décrets restent à prendre sur les textes déjà adoptés : par exemple, seulement 12 % des 75 textes réglementaires rendus nécessaires par le PLFSS 2025 sont déjà parus et seulement 7 % des décrets de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne.

Concernant les projets et propositions de loi qui n'ont pas terminé leur examen parlementaire et qui concernent la SST figurent notamment :

- ✚ le projet de loi [sur les seniors et le dialogue social](#). Rappelons que cette transposition de plusieurs accords nationaux interprofessionnels (Ani) prévoit la suppression de la limite de trois mandats successifs au CSE ainsi que plusieurs dispositions sur les seniors : nouvelles négociations dans l'entreprise et les branches, nouveau CDI senior, renforcement des entretiens de mi-carrière et de fin de carrière, etc. Il comporte également un volet sur les transitions professionnelles suite à l'Ani de juin. La [version finale du projet de loi est connue](#) mais il manque toujours l'approbation globale de l'Assemblée sur le compromis trouvé en commission mixte paritaire (lire [notre article](#)) ;

- ✚ le projet de loi [autorisant la ratification de la convention n°155 de l'Organisation internationale du travail sur la sécurité et la santé des travailleurs](#) ;
- ✚ la [proposition de loi](#) visant à permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1er mai ;
- ✚ la [proposition de loi](#) visant à favoriser l'écoute professionnelle.

Par ailleurs, le gouvernement a soumis à la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) un projet de loi sur la fraude sociale. Ses dispositions visent notamment à partager les données entre l'administration fiscale et les organismes sociaux, à prévoir la répression des fraudes au compte professionnel de prévention (C2P) et au compte personnel de formation (CPF) et à instaurer une possibilité de saisie pour certaines fraudes. Ce projet de loi aux dispositions très techniques pourrait être repris à son compte par le nouveau gouvernement.

► Lire aussi : [Projet de loi ANI seniors : deux amendements sur l'écoute des travailleurs passent à la trappe en commission](#)

Dialogue social et temps de travail

Plusieurs pistes concernant le dialogue social et le temps de travail ont également été lancées par le gouvernement Bayrou. Elles pourraient être reprises par le futur gouvernement de Sébastien Lecornu :

- augmenter le temps de travail : en facilitant le recours au forfait jours, et en levant le verrou de la branche pour permettre à un accord d'entreprise d'augmenter le temps de travail en l'aménageant sur une période allant jusqu'à 3 ans ;
- permettre un dépassement des 35 heures hebdomadaires d'un temps partiel sans risquer une requalification du contrat ;
- donner un cadre plus favorable au dialogue social des TPE-PME (reste à savoir s'il s'agit d'inciter à généraliser les accords type pour les petites structures ou de mesures plus fortes, etc.)
- réfléchir à généraliser le principe du dialogue professionnel entre travailleurs et managers et à son articulation avec le dialogue social, etc.

Assurance maladie

La progression des dépenses suscitera enfin des mesures dans le futur projet de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Le gouvernement Bayrou tablait sur un milliard d'économies sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). Sont sur la table :

- le projet de ne plus faire prendre en charge par l'assurance maladie les arrêts de travail jusqu'à 7 jours inclus ;
- plusieurs projets de décrets prévoyant l'augmentation de la participation (franchise) des patients pour leurs rendez-vous chez le médecin et pour les examens médicaux (de 2-3 € à 4-5 €), pour l'achat de médicaments (de 1 € à 2 €), pour le recours à des actes paramédicaux (de 4 à 8 €) et pour les transports sanitaires (de 8 à 16 €).

Des textes [critiqués notamment par la Fnath](#) (Association des accidentés de la vie) et qualifiés de « VERITABLE EPEE DE DAMOCLES », par Eric Gautron, en charge de la protection sociale à Force ouvrière (FO). François Bayrou avait finalement renoncé à publier ces textes réglementaires avant le vote de confiance.

Sébastien Lecornu : « Il faut mettre fin à un double décalage »

« IL N'Y A PAS DE CHEMIN IMPOSSIBLE [face à] L'INSTABILITE, A LA CRISE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE QUE NOUS CONNAISSONS », a déclaré hier le nouveau Premier ministre lors de sa passation de pouvoir avec François Bayrou à Matignon. Avant d'expliquer vouloir « METTRE FIN A UN DOUBLE DECALAGE » : celui « ENTRE LA VIE POLITIQUE DU PAYS ET LA VIE REELLE [qui] DEVIENT PREOCCUPANT » et celui « ENTRE LA VIE POLITIQUE INTERIEUR ET LA GEOPOLITIQUE GLOBALE [qui] NOUS RATTRAPERA ».

« IL VA FALLOIR CHANGER, ETRE SUREMENT PLUS CREATIF, PARFOIS PLUS SERIEUX DANS LA MANIERE DE TRAVAILLER AVEC NOS OPPOSITIONS », a-t-il ensuite esquissé, le regard porté vers François Bayrou, avant de promettre « DES RUPTURES, PAS QUE SUR LA FORME OU SUR LA METHODE, MAIS SUR LE FOND ». Le Premier ministre a indiqué recevoir les forces politiques et syndicales dans les tout prochains jours.

Bernard Domergue et Matthieu Barry

<https://www.actuel-hse.fr/>